Proposition présentée par les députés :

M<sup>mes</sup> et MM. Stéphane Florey, Daniel Sormanni, Patrick Lussi, Eliane Michaud Ansermet, André Pfeffer, Christo Ivanov, Thomas Bläsi, Eric Leyvraz, Patrick Hulliger, Murat-Julian Alder, Yvan Zweifel, Charles Selleger, Vincent Subilia, Jean Romain, Beatriz de Candolle, Alexandre de Senarclens, Fabienne Monbaron, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, Cyril Aellen, François Wolfisberg, Jacques Apothéloz, Antoine Barde

Date de dépôt : 26 mars 2021

## Proposition de motion

pour une reprise par le canton du projet « Clé de Rive » afin d'en faire un projet d'envergure cantonale

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la nécessité pour les habitants du canton de pouvoir accéder au centre-ville;
- le refus par les seuls électeurs de la Ville de Genève du projet Clé de Rive;
- qu'un réaménagement du secteur de Rive impacterait l'ensemble du canton;
- les nombreux commerces et emplois dans le secteur de Rive ;
- que les usagers des infrastructures ne se limitent pas aux seuls habitants de la Ville de Genève :
- le besoin de renforcer l'attractivité du commerce situé au centre-ville ;
- l'opportunité avec le projet multimodal Clé de Rive d'embellir un secteur délaissé de la Ville de Genève sans péjorer l'accessibilité aux commerces;
- que l'objectif du pôle de Clé de Rive est de rendre aux habitants, aux piétons et aux commerces de l'espace;

M 2746 2/4

 qu'il n'est pas possible d'avoir une zone piétonne sans compenser les places supprimées en surface;

 le caractère multimodal du pôle de mobilité avec un équipement au potentiel 100% électrique,

## invite le Conseil d'Etat

- à faire du projet « Clé de Rive » un projet d'envergure cantonal ;
- à reprendre en main le projet d'intérêt cantonal « Clé de Rive » avec son pôle de mobilité multimodale;
- à veiller à la stricte compensation des places supprimées en surface en vue de réaliser la zone piétonne.

3/4 M 2746

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les députés,

Le projet Clé de Rive consiste en la création d'une importante zone piétonne, sur un périmètre réaménagé de 33 000 m², dans le secteur de Rive. Le projet supprime des places de stationnement en surface, et piétonnise 13 rues. Il permet la création d'un marché permanent. L'objectif étant de rendre aux habitants, aux piétons, aux commerces et aux restaurants de l'espace avec le transfert des places de stationnement existantes vers un futur pôle de mobilité multimodal.

Les parkings publics du centre-ville de Genève sont pour la plupart régulièrement pleins, comme on peut le voir dans les rapports de la fondation des parkings disponibles sur leur site internet. Par ailleurs, dans le quartier de Rive, chacune des 498 places en surface est occupée, contraignant les automobilistes à tourner en boucle dans le quartier.

Bien que le projet Clé de Rive ait été refusé par les électeurs de la seule Ville de Genève, les conséquences en matière de mobilité et économiques d'un tel projet dépassent les limites de la seule Ville de Genève. Il faut bien garder à l'esprit que le centre-ville de Genève aura toujours vocation à être un centre dynamique, qui doit rester accessible à toutes sortes de transports. C'est pour cela qu'un aménagement tel que celui envisagé à Clé de Rive et impactant l'ensemble du canton devrait être piloté par le canton qui dispose d'une expertise et d'une vision plus large et complète que la seule Ville de Genève.

Le principe de compensation des places de stationnement est clair : les places supprimées en surface doivent être compensées par des stationnements souterrains. Il n'est donc pas possible à ce jour de créer une zone piétonne entraînant la suppression de places de parking en surface sans l'accompagner d'un parking en sous-sol. La création d'un pôle de mobilité moderne de 6 étages, qui pourra potentiellement être entièrement équipé pour les véhicules électriques, permettra de piétonniser le quartier de Rive en compensant les places supprimées en surface. Ce pôle de mobilité pourra également accueillir 388 places pour les deux-roues, comblant un véritable manque dans ce domaine. Cent places seront réservées aux habitants du quartier et un espace sera dédié aux véhicules en autopartage.

Autrefois opposés au maintien des activités économiques, les projets de piétonnisation souhaités par les habitants du centre-ville peuvent se réaliser à

M 2746 4/4

condition de se doter d'infrastructures novatrices permettant de compenser la suppression des places de stationnement en surface.

Enfin, il faut rappeler que l'accessibilité du centre-ville à tous les modes de transport est vitale pour nos commerçants. On se souvient qu'à l'appui de la loi modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (LaLCR) (H 1 05 - 12417), le Conseil d'Etat invoquait la situation insatisfaisante en matière de déplacements à Genève, pour justifier la suppression de 4000 places de stationnement aux commerçants. Aujourd'hui, la construction de gigantesques centres commerciaux en France voisine disposant de milliers de places de stationnement gratuites, à l'instar du centre commercial OPEN, met en danger nos commerces locaux.

C'est pourquoi la présente proposition de motion demande que le Conseil d'Etat reprenne pour le compte du canton le projet de réalisation du pôle de mobilité multimodal de Clé de Rive, un projet d'avenir unique, ambitieux et moderne, qui permettra de rendre le canton de Genève plus accueillant, pour les habitants comme pour les visiteurs.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à la présente proposition de motion.